

Par e-mail

A : **TROPHEE TOURISME ENDURANCE - Jean-Jacques HENGEL**
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 15 février 2022 page(s) : 1

OBJET: FREE RACING - 2022

Niveau d'enregistrement : Circuit / National

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C63/2022 en date du 15/02/2022

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- Règlement Particulier Sportif **FREE RACING - 2022.**
- Règlement Particulier Technique **FREE RACING - 2022.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition – Pôle Sport





Trophée FREE Racing 2022

Règlement SPORTIF



Permis d'organisation FFSA N° C xx - 2022 du xx Février 2022



SOMMAIRE

Art. 1- Organisation

1-1. Organisateur.....	P 2
1-1/1. Annulation et/ou report d'une épreuve.....	P 2
1-1/2. Généralités.....	P 2
1-2. Calendrier.....	P 2
1-3. Vérifications.....	
1-3/1. Vérifications Administratives.....	P 3
1-3/2. Vérifications Techniques.....	P 3
1-3/3. Passeport Technique – Fiche d'homologation.....	P 3

Art. 2 - Assurance

P 3

Art. 3 - Concurrents et pilotes

3-1. Engagement et Tarifs de l'épreuve.....	P 3
3-2. Equipage.....	P 4
3-2/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures.....	P 4
3-2/2. Remplacement ou ajout d'un pilote.....	P 4
3-3. Licences requises.....	P 4
3-3/1. Pour les pilotes français.....	P 4
3-3/2. Pour les pilotes étrangers.....	P 4
3-3/3. Pour les 16/18 ans.....	P 5
3-4. Devoirs du pilote.....	P 5
3-5. Equipement obligatoire du pilote.....	P 5

Art. 4 - Voitures et Équipements

4-1. Voitures éligibles.....	P 5
4-1/1. Catégorie FREE Berline.....	P 5
4-1/2. Catégorie FREE GT.....	P 5
4-1/3. Catégorie FREE Proto.....	P 5
4-1/4. Catégorie FREE Formule Renault Cup.....	P 5
4-1/5. Catégorie FREE Endurance.....	P 5
4-2. Carburant - Pneumatiques - Equipements.....	P 6
4-2/1. Carburant / FREE Proto et FREE Endurance.....	P 6
4-2/2. Pneumatiques.....	P 6
4-2/3. Equipement : Ravitaillement / FREE Proto et FREE Endurance.....	P 6
4-3. Numéros de course.....	P 6

Art. 5 - Publicité

5-1. Plan d'identification.....	P 7
5-2. Exploitation d'images.....	P 7

Art. 6 - Site et infrastructures

6-1. Infrastructures.....	P 7
6-2. Demande de stand.....	P 7

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve

7-1. Essais privés.....	P 7
7-2. Briefings pilotes.....	P 7
7-3. Essais qualificatifs et Courses.....	P 7
7-3/1. Essais qualificatifs.....	P 7
7-3/2. Courses.....	P 7
7-3/2-1. Catégorie FREE Berline/GT.....	P 7
7-3/2-2. Catégorie FREE Proto.....	P 8
7-3/2-3. Catégorie FREE Formule Renault Cup.....	P 9
7-3/2-4. Catégorie FREE Endurance.....	P 9
7-4. Parc fermé.....	P 10
7-5. Circulation sur la pitlane.....	P 10
7-6. Arrêt d'un véhicule sur circuit.....	P 10
7-7. Boucles de chronométrage.....	P 10
7-8. Opérations en course.....	P 10
7-8/1. Opération Safety Car (SC).....	P 10
7-8/2. Arrêt de la course au drapeau ROUGE.....	P 10
7-9. Changement de pilotes.....	P 10
7-9/1. Temps d'arrêt au stand.....	P 10
7-9/2. Nombre de changements.....	P 10
7-9/3. Réalisation du dernier changement.....	P 10
7-9/4. Arrêts aux stands & Mise en route.....	P 10
7-9/5. Fiche de stand.....	P 10
7-10 Interventions mécaniques.....	P 10
7-10/1. Extérieures au stand.....	P 10
7-10/2. Intérieures au stand.....	P 10

Art. 8 - Pénalités - Réclamations - Droit d'appel	P 10
--	------

Art. 9 - Classements - Podiums - Prix

9-1. Classements.....	P 11
9-2. Attribution des points.....	P 11
9-3. Podiums.....	P 11
9-4. Etablissement du Classement final	P 11
9-5. Dotation Renault Sport Racing : Avenant N°1	P 11

Contacts	P 11-12
-----------------------	---------

Avenant Renault Sport Racing

Avenant 1 : Trophée RENAULT Sport Racing (RSR) Formule Renault Cup	P 13
---	-------------

Documentation Renault Sport Racing

Site Internet TTE / Règlement TTE : Fiche d'homologation et Nomenclature CLIO IV Cup

Annexes du Règlement TTE

- Annexe A : Planche d'identification de la voiture
- Annexe B : Transpondeur
- Annexe C : Ravitaillement

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaires Sportifs : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course) / RSR (Renault Sport Racing)

1-1. Organisateur

SARL TROPHEE TOURISME ENDURANCE (TTE)

RCS Le Mans 521 360 768

1282 Route de l'Espérance – 72560 CHANGE

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel

Tél. 06 09 74 67 64

Fabrice Reicher

Tél. 06 73 18 91 55

Yannick Dondel

Tél. 06 03 70 52 08

- Sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
- Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du Règlement Standard des Circuits Asphalte et/ou figureront dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.
- Le **FREE Racing** est inscrit dans le cadre de Courses Régionales avec Participation Etrangère Autorisée (PEA).
- Le présent règlement est validé par la FFSA sous le permis d'organisation N°C xx - 2022 en date du xx Février 2022.

1-1/1. Annulation et/ou report d'une épreuve

Si l'Organisateur du TTE/FREE Racing devait, quelles qu'en soient les raisons et quel qu'en soit le moment, annuler ou reporter une épreuve, aucun concurrent ou pilote de la Série ne pourrait réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

1-1/2. Généralités

- Le présent règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes **d'autorisation**.
- A sa lecture, il ne faut pas oublier que toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par le présent règlement (Article 252.1.1.1 de l'annexe "J" du CSI).
- Seuls les informations et les documents publiés sur le site Internet sont officiels.
- Toutes les communications des concurrents doivent être transmises par email : contact@trophee-endurance.fr

1-2. Calendrier

V 25	Février	Essais présaison.....	MAGNY-COURS
V 11 - S 12 - D 13	Mars	Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance	PAUL RICARD
V 8 - S 9 - D 10	Avril	Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance	VAL de VIENNE
V 6 - S 7 - D 8	Mai	Berline/GT-Proto-Formule Renault	LEDENON
V 17 - S 18	Juin	FREE Endurance	CHARADE
V 8 - S 9 - D 10	Juillet	Berline/GT-Proto-Formule Renault	DIJON
V 23 - S 24 - D 25	Septembre	Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance	NOGARO
V 21 - S 22 - D 23	Octobre	Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance	MAGNY-COURS
V 11 - S 12 - D 13	Novembre	Berline/GT-Proto-Formule Renault	LE MANS

La FFSA et les Organismes du Trophée TOURISME ENDURANCE (TTE) se réservent le droit de modifier le calendrier.

En fonction des horaires, certains meetings se dérouleront uniquement sur 2 jours.

Seul le Trophée Tourisme Endurance / Free Racing peut organiser des manifestations ou des courses complémentaires "hors championnat" se référant au présent Règlement, en plus du calendrier ci-dessus.

De même, l'agrément des voitures par le Trophée Tourisme Endurance n'a de valeur que pour les courses du FREE Racing et ne peut pas être utilisé par d'autres organisateurs dont l'action serait alors parasitaire.

1-3. Vérifications

1-3/1. Vérifications Administratives

Chaque pilote devra :

- Se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve.
- Montrer sa licence FFSA/FIA physiquement ou avoir fait une demande préalable sur son engagement d'un Titre de Participation (Voir Art. 3-3. Licences).
- Repartir (lui-même ou son Team manager) avec la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle du véhicule, **à l'heure maximale indiquée sur celle-ci (1H après son passage aux Vérifications Administratives).**

SI NON-RESPECT Art. 1-3/1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

1-3/2. Vérifications Techniques

Chaque concurrent devra :

- Présenter son véhicule à la structure technique selon les horaires indiqués sur sa fiche "Vérif. Administrative" qui lui a été remise : Cette action sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.
- Être en conformité avec le plan d'identification fourni par l'organisateur (Annexe A) pour son véhicule.
- Être muni de la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique".
- Fournir le Passeport technique et de la Fiche d'homologation du véhicule engagé.

En cas de non-conformité, le concurrent ne sera pas autorisé à participer et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

SI NON-RESPECT Art. 1-3/2 : Transmission du dossier au Collège des CS.

Le Commissaire Technique (CT) :

- Apposera un sticker "Contrôlé" sur le véhicule après validation.
- Pour tout litige ou incident, il pourra transmettre un rapport à la DC.

1-3/3. Passeport technique - Fiche d'homologation

1-3/3-1. Chaque concurrent engagé sur l'épreuve devra être en possession :

- Du Passeport technique de son véhicule et de sa Fiche d'homologation si celle-ci existe.
- D'une FICHE Technique descriptive pour les véhicules issus des "Coupes de Marque" (Auprès du Service Technique FFSA) mentionnant les caractéristiques techniques de tous les éléments du véhicule, ainsi que des photos de la carrosserie. (Un ressortissant de l'Union Européenne et pays assimilés devra également posséder un Passeport Technique, soit FFSA, soit FIA et sera dans l'obligation de contacter le CT Responsable du TTE pour validation).

1-3/3-2. Chaque véhicule engagé :

- Il est interdit de procéder à toute modification technique non spécifiée sur la Fiche d'Homologation ou sur le Règlement Particulier sans en aviser, préalablement, le CT Responsable du TTE.
- Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA, devra prendre contact avec le CT Responsable du TTE. Ce dernier pourra établir le document sur l'épreuve, seulement sur rendez-vous préalable.
- Tout véhicule engagé sur les épreuves TTE devra être identifiable techniquement.

SI NON-RESPECT Art. 1-3/3 : Transmission du dossier au Collège des CS.

Art. 2 - Assurances

Le TTE est soumis à l'Article R 331.30 et A 331.32 du Code du Sport.

Art. 3 - Concurrents et pilotes

3-1. Engagement

- La participation aux diverses manifestations organisées par le TTE se fait sur invitation uniquement.
- Tout concurrent désireux de participer aux épreuves du TTE devra remplir obligatoirement un engagement par le biais du site Internet **ET** le paiement validera l'engagement pour chaque épreuve :

TROPHEE TOURISME ENDURANCE (TTE)

HENGEL Jean-Jacques - 1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE - France

Email : contact@trophee-endurance.fr

L'Engagement VOITURE devra être rempli par le Team Manager et réglé avant l'arrivée sur le circuit

L'Engagement PILOTE devra être rempli par chaque pilote

Les demandes d'engagements sont à remplir obligatoirement par le biais du site Internet : <http://www.trophee-endurance.fr>
(Sélectionner le plateau ; FREE&FR ou FREE Endurance et le Nom de l'Epreuve)

- Le document, dûment complété, devra être parvenu au plus tard le vendredi de la semaine précédant le début de l'épreuve, accompagné **obligatoirement** soit d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de Sarl Trophee Tourisme Endurance (Sarl TTE), soit par Carte Bancaire en VAD.
- Au-delà du vendredi minuit, une majoration de l'engagement de 150 € TTC sera exigée.
- Toute demande d'engagement incomplète ou non accompagnée du paiement ne validera pas l'engagement.
- Les dates limites d'engagement pourront être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à la fermeture des Vérifications Administratives.
- Les Organisateurs du TTE prendront en compte les engagements dans la limite des places disponibles.
- Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement.
- Le TTE se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement (concurrent/pilote) sans en justifier le motif.

Engagement pour le **FREE Berline/GT** et **FREE Proto**

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 20 mn + 1 Course de 40 mn

= 500 € TTC (soit 416,66 € HT)

Engagement pour le **FREE Formule Renault Cup**

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 25 mn + 1 Tour

= 500 € TTC (soit 416,66 € HT)

=> 2 séances qualificatives + 2 Courses de 25 mn + 1 Tour

= 600 € TTC (soit 500,00 € HT)

Engagement pour le **FREE Endurance**

=> 1 séance qualificative + 1 Courses de 4 Heures

= 990 € TTC (soit 825,00 € HT)

=> Possibilité de participer à la course du Mans TTE de 6 Heures (hors championnat) = 1 560 € TTC (soit 1300,00 € HT)

- Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux essais qualificatifs
- Tout désistement devra être confirmé par email au plus tard le lundi de la semaine de l'épreuve : contact@trophee-endurance.fr
- Toutes suspensions ou arrêts d'une séance, Essais Privés - Essais Qualificatifs ou Course, quelles qu'en soient les raisons, n'entraînera aucun remboursement, indemnité ou dommage et intérêt.

3-2. Equipages

Le FREE Racing se compose de 5 catégories de voiture :

Catégories	=> Berline/GT	=> Proto	=> Formule Renault Cup	=> Endurance
Essais Privés :	Facultatifs			
Essais qualificatifs :	20 mn au minimum	20 mn au minimum	1 ou 2 séances 20 mn au minimum	30 mn minimum
Courses :	2 Courses de 20 mn maxi et 1 Course de 40 mn	2 Courses de 20 mn maxi et 1 Course de 40 mn	2 Courses de 25 mn + 1 Tour	5 courses de 4 Heures
Nombre de pilotes :	1 à 2 Pilotes	1 à 2 Pilotes	1 à 2 Pilotes	2 à 5 Pilotes
Transpondeur :	TAG-HEUER by Chronolec / Type LS ou Protime Elite fil +12V ou équivalent (Options Messenger Oled et Multi-pilotes positionné sur "0" autorisés)			

- Une note d'information spécifique à chaque meeting sera mise en ligne sur le site Internet
- L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité et les contraintes des circuits

3-2/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures

- Un pilote pourra rouler sur plusieurs voitures (essais et courses) à condition de figurer sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" sur chaque véhicule conduit, **en respectant** les horaires du meeting et les conditions de sécurité des procédures.

3-2/2. Remplacement d'un pilote

- Sur demande écrite et après l'accord du DC et transmise au Collège des CS, un pilote pourra être remplacé par un autre ou ajouté au maximum 1 heure avant la course.

3-2/3. Ordre de passage des pilotes

- 2 pilotes conduisant une même voiture devront respecter leur ordre de passage selon l'engagement.

SI NON-RESPECT Art. 3-2 : Arrêt du véhicule au Drapeau NOIR et disqualification du concurrent.

3-3. Licences requises

Pour être validé, l'engagement devra comporter **les N° de Licence / N° ASA / Type (ex. RCC-NCC-ICC"A-B-C-D")**
et le N° de portable de chaque pilote.

Lors des Vérifications Administratives, chaque pilote devra présenter physiquement sa licence ou un duplicata.

Il peut être possible d'accepter, exceptionnellement, un pilote démuné de sa licence, dès l'instant qu'une vérification sur le site FFSA prouve qu'il est licencié.

3-3/1. Pour les pilotes français :

- Une licence "Régional Concurrent Conducteur (RCC) Auto"
- Une licence "National Concurrent Conducteur (NCC) Auto".
- Ou une licence "International Concurrent Conducteur ICC(A-B-C-D) Auto".
- Ou un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC), demandé au préalable sur l'engagement, et à souscrire sur le site FFSA selon l'ASA du Circuit ou sur place.
 - Le TPRC ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", daté de moins de 6 mois **et le permis de conduire.**
 - Un TPRC Etranger peut être délivré à un ressortissant de la CE **que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", daté de moins de 6 mois et le permis de conduire.**

3-3/2. Pour les pilotes étrangers :

- Une licence "National" de leur pays et une autorisation de participation de leur ASN.
- Ou une licence "International" valable pour la catégorie concernée.
- Les pilotes étrangers ne peuvent pas marquer de points.

3-3/3. Pour les 16/18 ans :

- Une licence "National Junior Circuit" (NJC) et une licence "International Concurrent Tuteur" (ICT) du représentant légal qui devra être présent lors des Vérifications Administratives et pendant toute la durée du meeting.

3-4. Devoirs des pilotes

- Tout pilote participant à une épreuve devra connaître l'ensemble des TEXTES en cours de validité relatifs au Code Sportif International de la FIA, et de la Règlementation Générale de la FFSA et les annexes (dernières versions téléchargeables sur les sites de la FIA et FFSA).
- Tout pilote ne respectant pas les "Règlements Sportif et Technique" ou les Règles de Sécurité pourra faire l'objet d'une sanction, sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.
- Les concurrents/pilotes et leurs accompagnants devront respecter un esprit sportif, tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit, sous peine de demande de sanction auprès du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, voire du Trophée.

SI NON-RESPECT Art. 3-4 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

3-5. Equipement obligatoire du pilote

Se conformer à la Règlementation Technique FFSA / Equipement de sécurité / Tableau Circuit Asphalte de l'année en cours.

Chaque pilote devra remplir et remettre aux CT (à la première participation) :

- La Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité PILOTE FFSA.
- La Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité VOITURE FFSA.

SI NON-RESPECT Art. 3-5 : Invalidation de l'engagement du pilote concerné.

Art. 4 - Voitures et équipements

4-1. Voitures éligibles

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des 5 catégories ci-dessous :

4-1/1. Catégorie **FREE Berline**

- Groupes N/FN, F2000, A/FA
- Coupes de Marque, Challenge et Saloon-Cars conformes à leur règlement ou fiche d'homologation et sans limitation des périodes.

4-1/2. Catégorie **FREE GT**

- Groupes GT de Série
- GT FFSA : Les véhicules homologués pour la Coupe de France GT FFSA sont éligibles en TTE, sans obligation d'inscription au Championnat de France GT FFSA
- GT4 : Les véhicules homologués GT4 sont intégrés à la catégorie GT
- Lotus, Caterham, Silhouette (ex. : Lamera Cup, Mitjet 3.5l, Solution F...).

4-1/3. Catégorie **FREE Proto**

- Groupes C3, CN, CNF, CM...
- Coupes de Marque et Courses Challenges conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.

4-1/4. Catégorie **FREE Formule Renault Cup**

- Les monoplaces doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine (Y compris le poids)
- Les voitures du Groupe E doivent respecter la Règlementation Technique Groupe E de l'année en cours
- La voiture engagée doit disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA de l'année en cours.

Classification

La voiture sera classée par l'Organisateur dans l'une des 3 classes existantes, en fonction de ses caractéristiques et de ses performances :

Classes	Voitures	Pneumatiques	Moteur
Formule A1	FR 2000 à 2009 (Tatus)	Voir Règlement Technique / Art.7-3. Pneumatiques PIRELLI obligatoire	Voir Règlement Technique Art. 4. Plombage Moteur
Formule A	FR 2010 - 2012 (Caparo) FR 2013 - 2018 (Tatus)		
Formule B	FR de 1995 jusqu'à 1999 FR 1.6 (Campus, Formula Premium, Signatec...)	Libre	Réglementation d'origine
Formule C	F. BMW, Arcobaleno, Gloria Moteur moto	Libre	Réglementation d'origine

4-1/5. Catégorie **FREE Endurance**

- Véhicules de compétition de 140 à 220 CV

Voici une liste non-exhaustive des voitures acceptées :

- Hyundai Veloster Cup
- Mazda MX5 Cup
- Toyota GT86 CS-Cup
- Suzuki Swift
- Peugeot 206 16S RPS
- Peugeot 207 LW RPS
- Peugeot 208 RC RPS
- Renault Clio III
- Renault Clio IV

Equité sportive

Lors d'un meeting, dans un souci d'équité sportive, les Organisateurs se réservent le droit, à l'issue des essais qualificatifs, d'aménager, pour un ou des concurrents donnés, le nombre et/ou la durée des arrêts au stand obligatoires ou de faire modifier les caractéristiques techniques de la voiture.

Ces classifications sont établies dans la mesure où les performances des voitures candidates restent cohérentes et compatibles avec les voitures déjà acceptées. L'objectif étant de garantir l'équité sportive, l'homogénéité des plateaux et la sécurité en piste.

Pour les 5 catégories

- L'Organisateur se réserve le droit de regrouper ou de diviser des classes afin de préserver l'équité sportive
- Des véhicules, issus d'autres catégories non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis sur demande écrite auprès des Organisateurs ou du CT Responsable
- Des classes particulières pourront être créées pour des Challenges internes, regroupant des voitures identiques
- Les catégories admises à participer devront avoir obtenu l'approbation du Pôle Sport de la FFSA.

4-2. Carburant - Pneumatiques - Equipements

4-2/1. Carburant

- 4-2/1-1 : Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.
- 4-2/1-2 : Il sera procédé à des contrôles de carburant de façon aléatoire.
- 4-2/1-3 : Le stockage de carburant, autre que celui utilisé pour le ravitaillement en cours est interdit dans le stand.
- 4-2/1-4 : Tous les conteneurs de carburant doivent être métalliques et étanches.
- 4-2/1-5 : Le remplissage du réservoir est interdit dans le stand pendant la course.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/1-5 : STOP&GO de 1 minute.

4-2/2. Pneumatiques pour le **FREE Endurance**

Voir Règlement Technique Art. 7 - Pneumatiques.

4-2/3. Equipements : Matériel et procédure de ravitaillement pour le **FREE Proto** et le **FREE Endurance**

4-2/3-1. Matériel de Ravitaillement

- 4-2/3-1.1 : L'alimentation sera assurée par une pompe semi rotative de marque Japy (la pompe rotative manuelle distribuée par Japy est autorisée) / Voir **Annexe C / Ravitaillement**.
- 4-2/3-1.2 : Un compteur débit mètre de type ID Japytex est autorisé.
Le pistolet à arrêt automatique doit-être vendu par la Société Japy.
- 4-2/3-1.3 : Tous les concurrents devront disposer de ce matériel.
- 4-2/3-1.4 : Chaque concurrent devra posséder obligatoirement un extincteur de 5 kg à poudre en état de fonctionnement, conforme à la liste n°6 (Réglementation FIA).

SI NON-RESPECT Art. 4-2/3-1.4 : STOP&GO de 1 minute.

4-2/3-2. Procédure de ravitaillement en carburant

- 4-2/3-2.1 : Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées.
- 4-2/3-2.2 : Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement.
- 4-2/3-2.3 : Le pilote peut rester seul à bord du véhicule.
- 4-2/3-2.4 : Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit.
- 4-2/3-2.5 : Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération.
- 4-2/3-2.6 : Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant.
- 4-2/3-2.7 : L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée.
- 4-2/3-2.8 : L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure.
- 4-2/3-2.9 : Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée.
- 4-2/3-2.10 : Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels.
- 4-2/3-2.11 : Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane.
Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité qu'il aura prises à titre préventif.
- 4-2/3-2.12 : L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement.
- 4-2/3-2.13 : L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt du véhicule.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/3-2.1 - .2 - .4 - .7 - .9 - .11 - .12 - .13 : STOP&GO de 1 minute.

4-3. Numéros de course

- Chaque concurrent pourra choisir son numéro de course (selon la disponibilité) et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer.
- Chaque voiture est identifiée par sa Fiche Technique ainsi que par son numéro de vignette du Passeport Technique et son numéro de course.
- Tout changement de voiture durant la saison devra faire l'objet de l'attribution d'un nouveau numéro de course, sauf cas exceptionnel motivé par écrit et remis à l'Organisateur qui notifiera sa décision.
- La position des numéros de course et autres stickers sont définis, par l'Annexe A "Plan d'identification" de l'Organisation TTE,

Ils devront être parfaitement lisibles par le Chronométrage, la Direction de Course et les Commissaires de Piste, à tout moment des essais et des courses.

[SI NON-RESPECT Art. 4-3 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.](#)

Art. 5 - Publicité

5-1. Plan d'identification

Les voitures participantes au TTE devront obligatoirement être identifiées conformément à l'**Annexe A / Plan d'identification** dès lors de la présentation aux Vérifications Techniques sous peine de se voir refuser le quitus technique et leur participation au meeting.

Ces identifications ne pourront pas être modifiées mais les concurrents pourront ajouter d'autres publicités qui leur sont propres, sous réserve que ces dernières ne soient pas directement concurrentielles avec celles de l'organisateur.

[SI NON-RESPECT Art. 5-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.](#)

5-2. Exploitation d'images

L'Organisateur et les Partenaires du TTE se réservent le droit d'exploiter, à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales, les noms et résultats sportifs des concurrents et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos, sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Art. 6 - Sites et Infrastructures

6-1. Infrastructures

- Chaque concurrent devra respecter les sites et infrastructures des circuits.
- Tous les dégâts occasionnés seront facturés au concurrent.
- Il est strictement interdit de laisser des pneus usagés sur le circuit : l'Organisateur se réserve le droit de prendre des sanctions.

6-2. Demande de stand

Selon la disponibilité

- Le concurrent pourra demander un emplacement et préciser ses préférences, en le notifiant sur l'engagement ou par email (contact@trophee-endurance.fr) indépendamment de toute autre demande
- En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve

7-1. Essais privés

Se conformer à la Règlementation Générale des Circuits FFSA.

- Facultatifs : à la charge du concurrent
- Durée : en fonction de la disponibilité du circuit et de l'Organisateur
- **La vitesse sur la pit lane est limité à 60 km.**

7-2. Briefing Pilotes

- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par les Horaires et la Note d'information de chaque épreuve.
- Tous les Pilotes ne pouvant pas assister aux briefings devront obligatoirement en informer l'Organisation par écrit au préalable de l'épreuve. Tout retard ou absence non excusés entraînera une sanction.
- A l'issue des Vérifications Administratives, tous les pilotes devront assister, obligatoirement, à l'intégralité du briefing de la Direction de Course et s'y présenter à l'heure exacte.

Dans le cas où il serait impossible de tenir un briefing dit présentiel, les concurrents seront avertis du mode de communication du Briefing du DC.

[SI NON-RESPECT Art. 7-2 : Transmission du dossier au Collège des CS sur rapport du DC.](#)

7-3. Qualifications -- Courses

7-3/1 Essais qualificatifs

- 7-3/1-1 : Seuls les pilotes inscrits sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" pourront y participer
- 7-3/1-2 : 1 séance de 20 mn minimum en **FREE Berline/GT** - **FREE Proto** est prévue
1 à 2 séances de 20 mn minimum en **FREE Formule Renault Cup** sont prévues
1 séance de 40 mn en **FREE Endurance** est prévue au cours de laquelle un pilote, seul, pourra qualifier la voiture
aucun temps minimum d'arrêt/stand n'est établi (*Rappel : Le concurrent est responsable de l'application du Règlement*)
- 7-3/1-3 : **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit**
- 7-3/1-4 : Toute voiture ne disposant pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur demande écrite au DC et décision finale du Collège des CS
- 7-3/1-5 : Le DC peut déclencher une opération Full Yellow pour des raisons de sécurité

[Le NON-RESPECT Art. 7-3/1-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.](#)

[Le NON-RESPECT Art. 7-3/1-3 : DRIVE THROUGH](#)

7-3/2. Courses

7-3/2-1. Catégorie FREE Berline/GT

- Un meeting est composé :
 - 1 séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn (voir 2 séances)
 - 2 Courses Sprint de 20 mn
 - 1 Course Longue de 40 mn

En fonction du nombre d'engagés, les catégories FREE Berline et FREE GT pourront, soit disputer des courses dédiées, soit être intégrées au même plateau et disputer des courses communes. Les classements, ainsi que l'attribution des points, resteront néanmoins séparés par catégories.

- 7-3/2-1.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des CS sur présentation d'une demande écrite motivée
- 7-3/2-1.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux 2 Courses Sprint et à la Course Longue avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs

Lors de la Course Longue :

- 7-3/2-1.3 : Arrêt au stand de 2 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)
- 7-3/2-1.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)
- 7-3/2-1.5 : Arrêt entre la 15^{ème} (pas avant 15'00"000) et la 25^{ème} (pas après 24'59"999) minute
- 7-3/2-1.6 : Pour tout autre arrêt, les 2 mn ne sont pas obligatoires
- 7-3/2-1.7 : Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.1 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.2 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.3 : Si aucun arrêt n'est effectué : 2 tours de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.3 : Arrêt inférieur à 2 mn : Pénalité de 30 seconde + la durée du temps manquant

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.4 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.5 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.7 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Sprint 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course Sprint 2 sera établie en fonction du classement de la Course.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- **LANCE, procédure ALLEGEE.**

7-3/2-2. Catégorie FREE Proto

- Un meeting est composé :
 - 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn minimum
 - 2 Courses Sprint de 20 mn
 - 1 Course Longue de 40 mn
- Un concurrent peut s'engager uniquement aux 2 Courses Sprint
- 7-3/2-2.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée
- 7-3/2-2.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint et à la Course Longue avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs

Lors de la Course Longue :

- 7-3/2-2.3 : Arrêt au stand de 3 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)
- 7-3/2-2.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)
- 7-3/2-2.5 : Arrêt entre la 15^{ème} (pas avant 15'00"000) et la 25^{ème} (pas après 24'59"999) minute
- 7-3/2-2.6 : Pour tout autre arrêt, les 3 mn ne sont pas obligatoires
- 7-3/2-2.7 : Un ravitaillement de carburant est autorisé en Course Longue
Voir Art. 12 - Carburant - Matériel de Ravitaillement et l'Annexe C.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-2.1 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-2.2 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.3 : Si aucun arrêt n'est effectué : 2 tours de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-1.3 : Arrêt inférieur à 3 mn : Pénalité de 30 seconde + la durée du temps manquant

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-2.4 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-2.5 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-2.7 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- **LANCE, procédure ALLEGEE.**

7-3/2-3. Catégorie FREE Formule Renault Cup

Un meeting est composé :

- 1 ou 2 Séances d'Essais Qualificatifs de 20 mn
- 2 Courses Sprint de 25' + 1 tour

(La catégorie FREE Formule Renault Cup ne pourra jamais partager la course d'une autre catégorie).

- 7-3/2-3.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée
- 7-3/2-3.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs
- 7-3/2-3.3 : Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-3.1 - .2 - .3 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses : 1/1 décalé

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat de la 1^{ère} séance qualificative
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du résultat de la 2^{ème} séance qualificative **OU** du 2^{ème} meilleur temps de la 1^{ère} séance qualificative dans le cas d'une seule séance de qualification.

Procédure de départ des Courses

- **ARRETE, procédure CLASSIQUE**
- Le chronomètre ne s'arrête pas si un second départ est demandé
- Pas de Stop Moteur.

A la présentation du panneau "Piste humide" ou "Wet race" en prégrille ou sur la grille de départ, les pilotes bénéficieront de 10 mn supplémentaires afin de changer les pneumatiques et de modifier certains réglages.

Si les circonstances le justifient, un départ sous Safety Car pourra être décidé.

7-3/2-4. Catégorie "FREE Endurance"

- Un meeting est composé :
 - 1 Séance qualificative de 40 min minimum
 - 1 Course de 4 Heures

7-3/2-4.1. Arrêt/Stand

PROCEDURE :

Temps de référence et autres arrêt/stand

- 7-3/2-4.1/1 : Pour une course de 4 Heures, un temps de référence de 2'30 mn sera appliqué pour les 5 arrêts/stand obligatoires
- 7-3/2-4.1/2 : Pour tout autre arrêt, aucun temps minimum n'est exigé.

Ces arrêts devront être fait en toute sécurité pour l'équipe et les autres concurrents. Ils seront sous la surveillance du CT

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.1/1 et /2 : STOP&GO de la durée du temps manquant.

7-3/2-4.2. Nombre d'arrêts

- 7-3/2-4.2/1 : Course de 4 Heures => 5 arrêts obligatoires de 2'30 mn entre la boucle d'entrée et de sortie.
- 7-3/2-4.2/2 : Ces nombres d'arrêts et/ou temps d'arrêt pourront être modifiés et communiqués lors des briefings.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.2/1 : 2 tours de pénalité.

7-3/2-4.3. Réalisation du dernier arrêt obligatoire

- 7-3/2-4.3/1 : Le dernier **arrêt obligatoire** devra se réaliser avant les 20 dernières minutes pour les courses de 4H.
- 7-3/2-4.3/2 : L'heure de référence sera celle de l'entrée sur la boucle de chronométrage.
- 7-3/2-4.3/3 : En cas de dépassement horaire, l'arrêt ne sera pas comptabilisé.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.3/1 : 1 tour de pénalité

7-3/2-4.4. Arrêts aux stands & Mise en route

- 7-3/2-4.4/1 : La vitesse sur la pitlane est limitée à 60 km/h **en Essais qualificatifs et Course**
- 7-3/2-4.4/2 : Le moteur devra impérativement être arrêté avant toute intervention mécanique ou opération de remplissage du réservoir.
- 7-3/2-4.4/3 : 2 cales sont préconisées sur une même roue pour immobiliser la voiture lors du changement de pilote, moteur en marche.
- 7-3/2-4.4/4 : L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager.

L'utilisation d'un panneau dit sucette est conseillée.

- 7-3/2-4.4/5 : Le véhicule circulant sur la pitlane est prioritaire sur le véhicule quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent.
- 7-3/2-4.4/6 : Chaque pilote devra mettre le moteur en marche uniquement à l'aide du démarreur embarqué et par sa propre énergie.
- 7-3/2-4.4/7 : La voiture doit redémarrer par ses propres moyens. Toute aide extérieure est interdite.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.4/1 : STOP&GO => le temps en seconde sera identique au nombre de km/h dépassé

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.4/2 - /5 - /6 - /7 : DRIVE THROUGH.

7-3/2-4.5. Fiche de stand

- La Fiche de Stand sera mise à disposition lors du briefing Team Manager.
- Sur le document "FICHE de STAND" seront mentionnés tous les changements de pilotes et abandons éventuels.
La responsabilité de la tenue de cette fiche incombe au Team Manager (RAPPEL : le concurrent est responsable de l'application du règlement).
- Cette fiche pourra être consultée à tout moment par un Officiel.
- L'Organisateur devra impérativement connaître le nom du pilote au volant à tout moment du meeting.

- A la fin de la course ou lors d'un abandon, la "FICHE de STAND" sera impérativement remise à un Officiel du TTE.
[SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.5 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.](#)

Grille de départ de la Course

La grille de départ de la Course sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses

- **LANCE, procédure CLASSIQUE.**

Pénalités pour le FREE [Berline/GT - Proto - Formule Renault Cup - FREE Endurance](#)

- A chaque arrêt au stand, le moteur doit impérativement être arrêté

[SI NON-RESPECT Art. : STOP & GO](#)

- L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager. L'utilisation d'un panneau dit sucette est conseillée
- La voiture doit redémarrer par ses propres moyens. Toute aide extérieure est interdite.

[SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH](#)

- Le véhicule circulant sur la pit lane est prioritaire sur le véhicule quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent.

[SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH](#)

- La vitesse sur la pit lane est limitée à 60 km/h **en Essais qualificatifs et Courses.**

[SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH.](#)

7-4. Parc fermé

- A l'issue des qualifications et de l'épreuve, toutes les voitures seront en situation de Parc fermé soit dans leurs structures respectives, soit à l'emplacement qui leur aura été désigné, pendant à minima les 30 minutes qui suivent l'heure d'affichage des résultats.
- Le Collège des CS est seule habilité à prononcer la fin de la situation de Parc fermé.
- Toute intervention sur un véhicule est interdite, en situation de Parc fermé, sauf sur instruction du Collège des CS, Commissaires de Stand ou CT du TTE.

[SI NON-RESPECT Art. 7-4 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.](#)

7-5. Circulation sur la pitlane

- La circulation en marche arrière est strictement interdit dans la pitlane même pour les manœuvres.
- Le franchissement de la ligne continue, en sortie de stand est interdit.

[SI NON-RESPECT Art. 7-5 : DRIVE THROUGH](#)

7-6. Arrêt d'un véhicule sur circuit

- Le retour du véhicule au stand pourra se faire, sans perturber le déroulement des essais qualificatifs ou de la course.
- Tout véhicule rapatrié devra faire l'objet d'une vérification par un CT avant son retour sur la piste.

[SI NON-RESPECT Art. 7-6 : Arrêt du véhicule au DRAPEAU Technique pour contrôle par un CT du TTE.](#)

7-7. Boucles de chronométrage

- Servant de référence à la durée d'arrêt, elles seront matérialisées à l'entrée et à la sortie de la pitlane par des cônes surmontés de drapeaux jaunes.
- L'utilisation d'un chronomètre embarqué, solidement fixé, est autorisée afin de permettre la gestion précise de l'arrêt/stand.

7-8. Opérations courses

7-8/1. Opération Safety Car (SC)

Se Conformer à la Réglementation standard des Circuits Asphaltes

7-8/2. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Se Conformer à la Réglementation standard des Circuits Asphaltes

Le chronomètre s'arrête en Course Sprint / Le chronomètre ne s'arrête pas en Course Longue

Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue de l'avant dernier tour précédant le tour au cours duquel le signal de suspension aura été donné et aucune pénalité ne sera appliquée si le nombre d'arrêt/stand obligatoires n'a pas été effectué.

Art. 8 - Pénalités - Réclamations - Droit d'appel

8-1. Pénalités

- Les pénalités spécifiques sont précisées tout au long du présent règlement, juste après les paragraphes auxquels elles se rapportent.
- Par défaut, les pénalités prévues au Règlement Standard des Circuits Asphalte de la FFSA seront appliquées.

8-2. Réclamations - Droit d'appel

Se référer Aux Prescriptions générales Art. VII-A Procédure générales / Art. VIII-A Droit Appel

Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents.

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au DC ou à un CS, ou à défaut à un officiel FFSA.

- Réclamation : 700 € par chèque, encaissé par l'ASA, présentées au plus tard 30 mn après l'affichage officiel des résultats.

Si la décision du CS est défavorable, le concurrent peut faire appel de cette décision auprès du Tribunal d'Appel de la FFSA

- Droit d'appel : 3 300 € encaissés par la FFSA

Le concurrent doit envoyer à la FFSA sa lettre d'appel en AR, dans un délai de 96 heures à compter de la notification de l'intention d'appel aux CS.

Art. 9 - Classements - Podiums -Prix

9-1. Classements

Pour le **FREE Berline/GT - Proto - Free Endurance** un classement sera établi à la voiture.

Pour la **Formule Renault** un classement sera établi au pilote.

Pour du **FREE Berline/GT - Proto - Formule Renault**

- Pour être classé, il n'est pas obligatoire de franchir le drapeau à damier.

- Pour chaque équipage engagé, chacun des PILOTES marquera le même nombre de points à l'issue des Course 1, Course 2 et/ou Course Longue selon le tableau.

- Lorsqu'une voiture ne participe qu'à la dernière course du Championnat, elle ne marquera aucun point.

Pour le **FREE Endurance**

- Il est obligatoire de franchir le drapeau à damier côté piste

- Il est obligatoire de parcourir 60 % de la distance effectuée par le premier de la catégorie (ou du général).

- Un classement sera établi par Trophée, lequel donnera lieu à une attribution de points selon le tableau.

- Lorsqu'une voiture ne participe qu'à la dernière course du Championnat, elle ne marquera aucun point.

9-2. Attribution de points

En cas d'exclusion prononcée par le Collège des CS, quelle que soit la raison, le pilote ou la voiture :

- Ne marquera aucun point et l'épreuve en question et ne sera pas retenue comme course "Joker", pouvant aller jusqu'à l'annulation des points du championnat en cas de non-conformité technique

- Ne pourra prétendre à aucun PRIX ou PRIMES

SI NON-RESPECT Art. 9-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent au Championnat.

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	150	16 ^{ème}	33
2 ^{ème}	130	17 ^{ème}	31
3 ^{ème}	110	18 ^{ème}	29
4 ^{ème}	100	19 ^{ème}	27
5 ^{ème}	90	20 ^{ème}	25
6 ^{ème}	80	21 ^{ème}	23
7 ^{ème}	75	22 ^{ème}	21
8 ^{ème}	70	23 ^{ème}	19
9 ^{ème}	65	24 ^{ème}	17
10 ^{ème}	60	25 ^{ème}	15
11 ^{ème}	55	26 ^{ème}	13
12 ^{ème}	50	27 ^{ème}	11
13 ^{ème}	45	28 ^{ème}	9
14 ^{ème}	40	29 ^{ème}	7
15 ^{ème}	35	>29 ^{ème}	5

9-3. Podiums

- Chaque course fera l'objet d'un podium pour chaque Catégorie/Classe

- Les pilotes, des 3 premières voitures, seront appelés à monter sur le podium après chaque course

- Pendant les cérémonies obligatoires des podiums, les pilote s'engagent à porter les identifications qui leur seront remises

SI NON-RESPECT Art. 9-3 : Perte d'une partie ou totalité des points attribués de la course.

9-4. Etablissement du classement final

Il sera établi en application de l'article III - §A "Généralités des Prescriptions Générales de la FFSA", selon le tableau qui suit :

Nombre de courses organisées :	Règlementation FFSA : Plus de 10	FREE Berline/GT => 21 Courses
	Règlementation FFSA : Plus de 10	FREE Proto => 21 Courses
	Règlementation FFSA : Plus de 10	FREE Formule Renault Cup => 14 Courses
	Règlementation FFSA : Moins de 6	FREE Endurance => 5 Courses
Nombre de courses retenues :	Règlementation FFSA : Moins 2 courses	FREE Berline/GT => 19 Courses
	Règlementation FFSA : Moins 2 courses	FREE Proto => 19 Courses
	Règlementation FFSA : Moins 2 courses	FREE Formule Renault Cup => 12 Courses
	Règlementation FFSA : Totalité	FREE Endurance => 5 Courses

Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE
1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE - France
contact@trophee-endurance.fr

Organisateurs

Jean-Jacques HENGEL / Tél. 06 09 74 67 64
Fabrice REICHER / Tél. 06 73 18 91 55
Yannick DONDEL / Tél. 06 03 70 52 08

Directeurs de Course

Patrick MORISSEAU / Tél. 06 33 08 24 52
Directeur de Course et d'Epreuve
Bertrand CHATAGNIER / Tél. 06 86 80 67 03

Commissaires Techniques "Responsables"

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71
Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54

Service "Chronométrage"

Christian GUEGUEN / Tél. 07 61 80 65 45

Service "PiecesDetachees@trophee-endurance.fr"

Frédéric RAMAGE / Tél. 06 38 92 32 74

Autres services

Sylvie P. (Administratif)
Sandy D. (Comptabilité)
Elliott BOLAFFI (Relation chronométrage et classement)

contact@trophee-endurance.fr

Louis FABBRI. (Site Internet, Facebook, Communications diverses)
Stéphane POULARD (Photos)

Avenants relatifs à RENAULT SPORT Racing

- Avenant 1 : Trophée FORMULE RENAULT Cup

Annexes du règlement

- Annexe A : Planche d'identification de la voiture
- Annexe B : Transpondeur
- Annexe C : Ravitaillement

SARL TROPHEE TOURISME ENDURANCE / 1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE - France
RCS Le Mans 521 360 768 - NAF 2010 B291 - N°TVA FR93 521 360 768

Challenge FORMULE RENAULT

1 - ELIGIBILITE et CONFORMITE

La participation au Challenge Renault Sport FORMULE RENAULT Cup n'est permise que pour les équipes faisant participer des FORMULES RENAULT conformes au Règlement Technique de l'année de celles-ci (Document disponible sur le site TTE / Règlement).

2 - PLOMBAGE MOTEURS

Les FORMULES RENAULT éligibles au Challenge RENAULT SPORT Racing ne seront pas soumises à la règle de la Certification des 2 années de RS pour le plombage moteur. Cependant, le moteur devra rester plombé par les plombs RS ou sera plombé par un CT, sur place, **avant** la participation du concurrent aux Essais Qualificatifs.

Des contrôles de conformité moteur pourront être réalisés au banc moteur via les Sociétés ORECA et RENAULT Sport.

3 - PNEUMATIQUES PIRELLI (Annexe Partenariat Pirelli / Ivalto du Règlement Technique TTE)

- Par course, les véhicules devront obligatoirement,
 - **A sa première participation**, le concurrent devra déclarer **6 pneus maximum**, neufs ou usagés
 - **A chacune des participations suivantes**, il devra déclarer **4 pneus maximum**, neufs ou usagés
Distribués, par la Société IVALTO et marqués spécifiquement
 - Dimensions : AV : 200/540-13 - AR : 250/570-13
 - Dotation : **1 pneu gratuit** à la 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} participation (*Selon la même adresse de facturation*)
- Les pneumatiques pourront être contrôlés par les CT, les personnels Ivalto et/ou l'Organisation TTE à tout moment du meeting
- Le non-respect de cette règle donnera lieu à une pénalité de 2 tours.

4 - ATTRIBUTION DES PRIX

- Toutes les voitures engagées à au moins une épreuve du FREE Racing pourront marquer des points au classement du Challenge
- Chaque course donnera lieu à l'attribution de points suivante en fonction de l'ordre d'arrivée

4-1. PRIX DE FIN DE CHAMPIONNAT

A l'issue de la saison, RENAULT SPORT Racing offrira aux premiers des Catégories A :

- 1^{er} FORMULE RENAULT Cup A : 5 000 € TTC

À valoriser exclusivement en crédit pièces au Département Pièces Compétition RENAULT SPORT.

- Au Vainqueur FORMULE RENAULT Cup A1 : 2 engagements gratuits sur la saison prochaine.

4-2. - BENEFICIAIRES

Auront droit à ces primes de fin de championnat les équipes :

- Qui se seront conformées au présent règlement du FREE Racing
- Qui n'auront pas fait l'objet de sanction disciplinaire telle que le retrait de licence au concurrent par la FFSA ou d'une pénalité infligée pour non-respect de l'éthique sportive
- Dont la voiture Formule Renault n'aura pas été disqualifiée ou exclue pour non-conformité technique plus d'une fois au cours du Trophée.

Ce prix est nominatif, non transférable, non valorisable et non monnayable.



Trophée FREE Racing 2022

Règlement Technique



Permis d'organisation FFSA N° C xx - 2022 du xx Février 2022



SOMMAIRE

=> Organisation.....	P1
=> Utilisation du règlement Technique.....	P1
=> Déroulement des Vérifications Techniques.....	P2
=> Mesures et Instruments.....	P2
=> Rapport de Vérifications.....	P2
=> Pièces non-conformes.....	P2
Art. 1 - Définition des véhicules autorisés	
1-1. Voitures éligible.....	P2
1-2. Conformité.....	P3
Art. 3 - Poids minimum	P3
Art. 4 - Moteurs	
4-1. Pour le FREE Berline' Cup.....	P3
4-3. Pour le FREE Formule Renault Cup.....	P3
Art. 7 - Roues et Pneumatiques	
7-1. Pour le FREE Berline/GT.....	P3
7-2. Pour le FREE Proto.....	P3
7-3. Pour le FREE Formule Renault Cup (Annexe N°1 Partenariat Pirelli).....	P3
7-4. Pour le FREE Endurance.....	P4
7-5. Caractéristiques.....	P4
Art. 9 - Carrosserie extérieure	P4
9-1. Perte de carrosserie.....	P4
9-2. Anneaux de remorquage (sauf Formule Renault Cup).....	P4
Art. 11 - Accessoires additionnels	
11-1. Transpondeur.....	P4
11-2. Liaison Radio.....	P4
11-3. Caméra embarquée et Vidéo.....	P5
Art. 13 - Système d'éclairage	P5
Art. 14 - Circuit de carburant	
14-1. Contrôle et Procédure.....	P5
14-2. Réservoir.....	P5
14-3. Echappement.....	P5
Art. 15 - Sécurité	
15-1. Extincteur.....	P5
15-2. Equipement de sécurité.....	P5
Contacts	P6
Annexe N° 1 : Partenariat Pirelli	P7

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaire Sportif : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course) / RSR (Renault Sport Racing)

=> Organisation

SARL TROPHÉE TOURISME ENDURANCE

RCS Le Mans 521 360 768

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel
Tél. 06 09 74 67 64

Fabrice Reicher
Tél. 06 73 18 91 55

Yannick Dondel
Tél. 06 03 70 52 08

=> Utilisation du Règlement Technique

Le présent "Règlement Technique Particulier" est établi sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation N°C **xx - 2022 en date du xx Février 2022.**

Le présent Règlement est rédigé en termes d'autorisations.

Par conséquent, toute modification est interdite si elle n'est pas autorisée par le présent Règlement/

Par ailleurs, toute modification autorisée ne peut justifier une modification non autorisée.

Hors précisions concernant les articles ci-dessous, les textes à appliquer sont ceux édités par la FFSA relatifs aux "Règlements Techniques" et la "Réglementation Standard des Circuits "Asphalte" de l'année en cours.

Seuls ces Règlements sont les références pour participer aux épreuves du TTE.

Toute anomalie relevée par le/les Commissaires Techniques sera communiquée à la Direction de Course.

=> Déroulement des Vérifications Techniques

- Elles sont **obligatoires et les horaires doivent être respectés**.
- Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de l'année en cours

Le concurrent devra se présenter et remettre aux Vérifications Techniques :

- La photocopie de son engagement tamponné "Vérification Technique" au plus tôt (1H après les Vérifications Administratives)
- La feuille d'enregistrement des équipements de sécurité PILOTE FFSA (à la première participation)
- La feuille d'enregistrement des équipements de sécurité VOITURE FFSA (à la première participation)
- Le Passeport technique de la voiture
- **La Fiche d'homologation originale et/ou de la Fiche d'extension si elle existe**
- La Fiche d'homologation originale ou de la Coupe de Marque est obligatoire et doit être présentée aux Vérifications Techniques
- Tout véhicule non vérifié et/ou non conforme à la Réglementation Technique FFSA ne pourra pas participer au meeting
- Des vérifications complémentaires pourront être effectuées à tout moment des épreuves
Elles portent sur le Règlement Technique de la Série TTE et les Règlements de la FFSA et notamment de l'Annexe J de l'année en cours entre autres. Elles sont définies en accord avec la DC et les CS du Collège.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des Vérifications Techniques, effectuées par un CT désigné, sous couvert des CS du Collège, à n'importe quel moment de l'épreuve sans en faire la demande auprès du DC.

- Dans le cadre de la Vérification d'un moteur, ce dernier sera plombé
- Dans le cadre de la Vérification d'un ensemble (moteur/bv/pont), le véhicule sera plombé "pose de scellé"
- Le passage au banc moteur se fera par un organisme agréé (Ex. : Oréca...)
- Le passage de l'ensemble de la mécanique se fera par un organisme possédant un banc correspondant à la puissance à vérifier
 - Pour les passages, le calculateur moteur sera retiré par le Commissaire Technique puis plombé en attente de Vérification.

En cas de non-conformité :

- Tous les frais (Passage au banc, remontage, fournitures et déplacements des officiels) seront à la charge du concurrent.

En cas de conformité d'un moteur tournant :

- Les frais de déplacements des Officiels et fournitures (Joints/Huile) seront pris en charge par le TTE.

=> Mesures et Instruments

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le CT feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

=> Rapport des Vérifications

Les conclusions des Vérifications effectuées seront publiées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucune donnée chiffrée particulière, sauf lorsque la voiture sera jugée non-conforme au Règlement Technique.

- L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs Avenant(s) durant la saison

=> Pièces non-conformes

- Les pièces mécaniques relevées suite à des Vérifications Techniques et déclarées non-conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le CT
- Le Règlement Technique est défini en début d'année et approuvé par la FFSA
- Le nouveau Règlement entrera en vigueur, au jour de sa publication
- **En cas de non-conformité technique le CS/TTE se réserve le droit d'exclure le concurrent concerné du meeting et/ou du Championnat avec annulation des points acquis.**

Art. 1 - Définition des véhicules autorisés

1-1. Voitures éligibles

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des 5 catégories ci-dessous :

Catégorie FREE Berlin

- Groupes N/FN, F2000, A/FA
- Coupes de Marque, Challenge et Saloon-Cars conformes à leur règlement ou fiche d'homologation et sans limitation des périodes.

Catégorie FREE GT

- Groupes GT de Série
- GT FFSA : Les véhicules homologués pour la Coupe de France GT FFSA sont éligibles en TTE sans obligation d'inscription au Championnat de France GT FFSA
- GT4 : Les véhicules homologués GT4 sont admis à la condition qu'ils soient inscrits au Championnat de France GT FFSA SRO
- Lotus, Caterham, Silhouette (ex. : Lamera Cup, Miġjet 3.5l, Solution F...).

Catégorie FREE Proto

- Groupes C3, CN, CNF, CM...
- Coupes de Marque et Courses Challenges conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.

Catégorie FREE Formule Renault Cup

- Les monoplaces doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine (Y compris le poids)
- Les voitures du Groupe E doivent respecter la Règlementation Technique Groupe E de l'année en cours
- La voiture engagée doit disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA de l'année en cours.

Catégorie FREE Endurance

- Véhicules de compétition de 140 à 220 CV

Voici une liste non-exhaustive des voitures acceptées :

- Hyundai Veloster Cup
- Mazda MX5 Cup
- Toyota GT86 CS-Cup
- Suzuki Swift
- Peugeot 206 16S RPS
- Peugeot 207 LW RPS
- Peugeot 208 RC RPS
- Renault Clio III
- Renault Clio IV

1-2. Conformité

- Tout engagement signé à chaque meeting vaut validation du Règlement Technique
- Les voitures devront être en tous points conformes à leur Fiche homologation ou à leur Règlementation (pour les Coupes de Marque entre autres).

Art. 3 - Poids minimum

- Le poids de la voiture est celui indiqué sur la Fiche d'homologation, sans pilote à bord, ni matériel de tout ordre
- Un coefficient de 0,78 sera appliqué sur la quantité de carburant restant dans le réservoir
- En cas de litige, le réservoir pourra être vidangé
- Lorsque le véhicule comporte un lest pour être au poids réglementaire, il doit être déclaré par le concurrent lors des Vérifications Techniques.

Pour le FREE Proto

- Les véhicules **CN 2 Litres** devront peser au minimum **630 kg avec le pilote à bord**.

Art. 4 - Moteur

Plombage moteur

4-3. Pour le FREE Formule Renault Cup

Pour les monoplaces dont la **Règlementation d'origine** exige un plombage moteur, ce dernier devra l'être **obligatoirement**. Dans le cas contraire, un CT plombera celui-ci, sur place, avant la participation du concurrent aux Essais Qualificatifs.

Pour les FORMULES RENAULT éligibles au Challenge RENAULT SPORT Racing, voir le Règlement Sportif : Annexe N°1

Art. 7 - Roues et Pneumatiques

7-1. Pour le FREE Beline/GT les pneumatiques sont libres.

7-2. Pour le FREE Proto les pneumatiques sont libres.

7-3. Pour les FREE Formule Renault Cup Classe A1 et A

- Les pneumatiques de marque PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement **sont obligatoires** pour les **Essais qualificatifs et les 2 Courses** :
 - Dimensions : AV. : 200/540-13 / AR. : 250/575-13
- **A sa première participation**, le concurrent devra déclarer **6 pneus maximum**, neufs ou usagés
- **A chacune des participations suivantes**, il devra déclarer **4 pneus maximum**, neufs ou usagés
- A chaque meeting, le concurrent devra **obligatoirement** remplir la "FICHE d'ALLOCATION PNEUMATIQUES" qui lui sera remis lors des Vérifications Administratives ou Technique. Celui-ci devra être lisible et remis au CT Responsable avant les Essais Qualificatifs
- Dans le cas d'une avarie, crevaison ou autres déformations avérées, le pneumatique défectueux sera examiné et devra être remplacé par un pneu précédemment déclaré sous l'autorité d'un CT.

7-4. Pour les FREE Endurance

- Les pneumatiques de marque MICHELIN **sont obligatoires** pour les **Essais qualificatifs et la Courses** :
 - Pour les 206 => Dimensions : 195/50-R15, 82V Michelin Pilot Sport 3
 - Pour les 208 => Dimensions : 205/45-R16, 87W Michelin Pilot Sport 3.

Le NON-RESPECT de l'Article 7-3 : Pourra entraîner l'exclusion du meeting voir du Championnat.

7-5. Caractéristiques

- Les pneumatiques pourront être contrôlés par les Contrôleurs Techniques et/ou l'Organisation TTE à tout moment du meeting
- Toute modification de la structure des pneumatiques, rechapage, traitement de surface sont interdits
- Le panachage de tous pneumatiques particulièrement pluie, slick retaillé est interdit
- Les pneumatiques retaillés, hors préconisations justifiées du fabricant sont interdits en Essais et en Course
- Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits

- Les pneus de tourisme (Hors slick) devront porter la mention "E" ou "DOT".
[Le NON-RESPECT de l'Article 7-3 : Pourra entraîner l'exclusion du meeting voir du Championnat](#)

Art. 9 - Carrosserie extérieure

9-1. Perte de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détachée partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand sur ordre de la DC (Drapeau Technique). La reprise de la course sera laissée à l'appréciation du CT responsable.

9-2. Anneaux de remorquage

9-2/1. Caractéristiques

- Chaque voiture devra être équipée d'anneaux de prise en remorque AV et AR.
Le matériau est libre, mais suffisamment solide pour tirer un véhicule
- Un anneau en acier est recommandé, doit mesurer entre 80 et 100 mm des bords intérieurs, sa section de 5 mm arrondie
- Ces anneaux seront aisément identifiables par une flèche ou peints de couleur jaune, rouge ou orange
- Vus de dessus, ces anneaux ne devront en aucun cas dépasser le périmètre de la voiture.

9-2/2. En cas de rupture d'un dispositif durant la course

- Les Commissaires de Piste tireront la voiture dans un endroit sûr en utilisant n'importe quelle partie du châssis ou de la carrosserie qu'ils jugeront assez solide. Il en va de même lorsque qu'une vitesse est engagée
- Le concurrent devra remettre la voiture en conformité, sous le contrôle du CT avant de reprendre la piste
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises.

9-2/3. En cas de non-conformité d'un dispositif

- Le concurrent ne sera pas autorisé à participer au meeting. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises du fait d'une défaillance du dispositif obligatoire de remorquage et une pénalité pourra être infligée.

[Le NON-RESPECT de l'Article 9-2/3 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification.](#)

Art. 11 - Accessoires Additionnels

11-1. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de Marque TAG HEUER by Chronolec de type LS ou Protime Elite fil +12V ou équivalent (Options Messenger OLED et Multi-pilotes positionné sur "0" sont autorisées) => Annexe B

Les concurrents sont responsables :

- Du bon montage du transpondeur
 - De son bon état de fonctionnement en permanence
 - De se trouver constamment en état de fonctionnement
(En cas de doute, le Commissaire Technique pourra vérifier)
- Il est possible de louer un transpondeur sur le circuit.

11-2. Liaisons Radio

Stand => Pilote ou Pilote => Stand sont libres.

- Il est fortement recommandé aux équipes de se doter d'un moyen de communication entre le stand et la voiture
(Panneautage, radio embarquée, GSM...)
- En aucun cas les équipes ne pourront se prévaloir de cette absence de moyens pour objecter une injonction faite par la DC au pilote via son Team Manager.

11-3. Caméra embarquée et Vidéo

Voir réglementation du Livret Technique FFSA.

Sur demande expresse de la Direction de Course, la lecture de la carte mémoire pourra être demandée à tout concurrent aux fins de statuer sur un évènement survenu en essais comme en course.

En cas de parc fermé, le pilote ou à défaut un mécanicien de l'équipe sera autorisé à prélever la carte mémoire sur la voiture sous réserve qu'il soit accompagné d'un officiel accrédité (Chargé des relations concurrents, Commissaire Technique).

Il devra produire les images demandées par la Direction de Course sur son propre ordinateur.

Art. 13 - Système d'éclairage

- Les phares de série doivent conserver leur configuration et fonctionnement d'origine
- Les clignotants et les feux arrières doivent rester en état de fonctionnement et les catadioptrés sont obligatoires
- Chaque voiture devra être équipé d'au moins un feu de pluie rouge en état de fonctionnement de type FIA, carré à 56 leds.

[Le NON-RESPECT de l'Article 13-1. : Entraînera la disqualification du meeting voire du championnat.](#)

Art. 14 - Circuit de carburant

14-1. Contrôle et Procédure

- Des prélèvements pourront être effectués et se dérouleront de la façon suivante :
 - 3 échantillons de 1 litre chacun seront prélevés dans le réservoir de carburant dans 3 conteneurs neufs :
 - Échantillon N°1 : destiné à l'analyse
 - Échantillon N°2 : conservé par le concurrent
 - Échantillon N°3 : conservé par les commissaires techniques pour d'éventuelles contre-expertises
- Les conteneurs seront identifiés et scellés par les CT en présence du concurrent ou de son représentant
- Aucune contestation ne pourra être retenue sur l'origine, le transport ou la conservation des échantillons N°1 et N°3
- Le concurrent devra prendre toute disposition afin qu'il soit toujours possible de prélever, dans le réservoir de la voiture, une quantité minimale de 3 litres de carburant nécessaire à l'analyse après les qualifications ou les courses
- L'impossibilité de prélever une quantité de 3 litres de carburant dans le réservoir sera considéré comme une non-conformité.

14-2. Réservoir

- Les réservoirs d'origine sont acceptés dans leurs emplacements d'origine ou réservoirs homologués FIA en cours de validité
- Les réservoirs additionnels sont interdits
- Le bouchon de remplissage ne devra pas présenter de poignée ou appendice métallique en saillie de la carrosserie.

14-3. Echappement

Il devra rester conforme à l'origine. Aucune modification ne sera autorisée = 100db maximum

Décibels :

- La norme autorisée par la FFSA est de **100 db** maximum à 75% du régime moteur
- Des contrôles d'émission de bruit pourront être réalisés
- En cas de non-respect de cette norme, le concurrent devra se mettre en conformité et un rapport sera fait à la Direction de Course
- La méthode de mesure du bruit sera celle définie par la "Réglementation Technique FFSA" de l'année en cours.

Art. 15 - Sécurité

15-1. Extincteur

- En conformité avec le Tableau de Sécurité Circuit FFSA en cours.

Obligations :

- La position ON (marche) devra être respectée pour les commandes automatiques.

Pour les commandes manuelles :

- Les goupilles de sécurité devront être enlevées avant le départ de chaque course ou séances d'essais
- Le boîtier de commande devra posséder une batterie de 9V chargée.

15-2. Equipement de sécurité

- Les voitures engagées doivent disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA
- Les voitures jusqu'à 1990, considérées comme VH, doivent être conformes aux règles de sécurité de l'annexe K
- Les voitures post 1990 doivent être conformes à l'annexe J.

Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE
1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE – France
Email : contact@trophee-endurance.fr

Commissaires Techniques Responsables

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71 / jc.brigaud@wanadoo.fr
Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54 / lefortd@free.fr

Annexe N°1 : Partenariat Pirelli

FREE Formule Renault Cup**Art. 7 - ROUES et PNEUMATIQUES****7-3. Pour les FREE Formule Renault Cup Classe A1 et A****A - SERVICES AUX CONCURRENTS**

La Société PIRELLI sera présente sur l'ensemble des meetings de la saison pour la vente, le montage et l'assistance pneumatiques.

Les pneumatiques utilisés pendant les Essais Qualificatifs et les Courses devront obligatoirement être achetés via l'intermédiaire du distributeur IVALTO.

En dehors des courses du TTE, vous pouvez vous adresser au :

- Support technique, aux heures ouvrées : Alexis Mondesir
 - o Tél. 04 37 41 74 34 / 06 33 19 82 96
 - o Mail : tte@ivalto.com

Retrouvez toutes les informations sur le Guide du Concurrent.

Le service de montage et démontage de pneumatiques sera réalisé gratuitement sur toutes les épreuves.

B - TARIFS

Les tarifs PNEUMATIQUES PIRELLI sont consultables :

<https://www.trophee-endurance.fr/service-pneumatiques/>

C - DOTATIONS AUX CONCURRENTS**PNEUMATIQUES GRATUITS :**

L'Organisateur remettra gratuitement les pneumatiques gratuits correspondants aux montes homologuées du véhicule selon la règle d'allocation suivante :

- 1 pneu à la 2^{ème} participation
- 1 pneu à la 4^{ème} participation
- 1 pneu à la 6^{ème} participation

Cette allocation se fera uniquement par le numéro de course des véhicules.

L'Organisateur n'allouera pas ces dotations si le véhicule concerné n'a pas respecté la Charte Graphique lors des épreuves